

RAPPORT LOCAL

OCCITANIE



Accompagner
les employeurs publics
dans leur politique handicap



Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la Fonction publique



OCCITANIE

- Le mot du DTH
- Ça s'est passé en Occitanie
- Chiffres clés
- Annexes

LE MOT DU DTH



Marc Guerrier de Dumast

Directeur territorial
au handicap du FIPHFP

Quelles sont les caractéristiques spécifiques de votre région en matière d'emploi des personnes en situation de handicap ?

La région Occitanie est un territoire marqué par sa grande hétérogénéité et un accroissement démographique supérieur au national mais très inégalement réparti sur le territoire, avec des pôles d'activités autour de Toulouse, Montpellier et Nîmes. Dans les secteurs plus ruraux, les agents peuvent rencontrer des difficultés d'accès et de déplacement, ainsi que d'isolement. Dans la Fonction publique, près de 18 300 bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont recensés en 2023, en hausse de 3,6% sur un an.

Les employeurs d'Occitanie se mobilisent pour développer des politiques d'insertion et de maintien des agents en situation de handicap. Ils adoptent une attitude proactive. Elle se traduit dans la Fonction publique par l'élaboration de programmes internes pour les agents mais aussi par un engagement dans les initiatives externes.

Quelles évolutions percevez-vous dans les attentes des employeurs publics vis-à-vis du FIPHFP ?

En 2024, nous avons voulu, à travers, de nombreuses animations, actions de sensibilisation et de formation, maintenir un lien avec les employeurs publics d'Occitanie. Les employeurs expriment une forte demande de partage d'expériences. Ils demandent des outils très opérationnels pour la gestion de leur politique PSH au quotidien.

Quelles réalisations, cette année, reflètent le mieux l'engagement du FIPHFP dans votre territoire pour l'emploi des personnes handicapées ?

Après la publication de deux premiers guides très bien accueillis en 2022 et 2023, « Kit pratique sur la période de préparation au reclassement (PPR) » et un « Guide pratique avec outils et conseils pour optimiser ses recrutements de personnes en situation de handicap », le FIPHFP Occitanie a publié cette année deux nouveaux guides « La retraite des agents en situation de handicap dans la Fonction Publique » et le « Retour en emploi après un cancer », lesquels ont reçu un excellent accueil de la part des employeurs.

ÇA S'EST PASSÉ EN OCCITANIE

<https://www.fiphfp.fr/nos-regions/occitanie>

UN WEBINAIRE CONSACRÉ AU DISPOSITIF D'EMPLOI ACCOMPAGNÉ

Le mardi 9 janvier 2024, le Handi-Pacte Occitanie a organisé un webinaire dédié à l'emploi accompagné, réunissant 98 participants. Cet événement s'inscrivait dans un cycle de quatre webinaires intitulé : « Du recrutement au maintien, les principales étapes de l'accompagnement des agents ».

Un dispositif au service de l'inclusion

La première partie du webinaire a été consacrée à la présentation détaillée du dispositif d'emploi accompagné. Les intervenants ont expliqué ses multiples dimensions : les publics cibles, le rôle essentiel du job-coach,

les aspects médico-sociaux et socio-professionnels, ainsi que les modalités de pilotage. La richesse de cet accompagnement repose sur son approche personnalisée et adaptée aux besoins des bénéficiaires.

Des témoignages enrichissants

La seconde partie a donné la parole à deux plateformes départementales, qui ont partagé leurs expériences. Ces témoignages ont été enrichis par les perspectives d'un employeur public et d'une bénéficiaire, offrant un éclairage concret sur les résultats tangibles du dispositif.

UN GUIDE PRATIQUE SUR LA RETRAITE DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Face à l'absence d'un support complet sur les dispositifs de retraite pour les agents en situation de handicap, le FIPHP a publié un guide pratique en 2024. Ce document vise à accompagner les agents face aux nouvelles règles introduites par la réforme des retraites.

Un contexte de réforme majeur

La réforme des retraites de 2023, marquée par le relèvement progressif de l'âge légal de départ à 64 ans d'ici 2030 et l'augmentation de la durée de cotisation à 43 ans d'ici 2027, impacte les carrières des agents publics. Des dispositifs spécifiques comme la retraite anticipée pour les personnes en situation de handicap ont été renforcés, mais restent complexes à appréhender.

Un guide complet et accessible

Élaboré avec le soutien du Handi-Pacte Occitanie et de la Direction des Politiques Sociales de la Caisse des Dépôts, ce guide de 40 pages réunit des informations essentielles pour les agents, qu'ils soient titulaires ou non. En collaboration avec l'Ircantec, la RAFP et la CNRACL, il détaille les conditions d'accès à la retraite anticipée, les droits liés à l'invalidité ou encore les modalités d'accompagnement en cas d'incapacité.



UNE RENCONTRE SUR LE SUJET DE LA PPR DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Le mardi 24 septembre, une centaine d'employeurs de la fonction publique hospitalière se sont réunis à Carcassonne pour une rencontre organisée par le FIPHFP en partenariat avec l'ANFH. L'événement était axé sur la Période de Préparation au Reclassement (PPR), un dispositif essentiel pour accompagner les agents en transition professionnelle.

UN ATELIER DÉDIÉ AUX TROUBLES DYS

Le mardi 1^{er} octobre, à l'Hôtel de région de Toulouse, le Handi-Pacte Occitanie a organisé un atelier consacré aux troubles DYS. Cette rencontre a réuni des correspondants handicap autour d'échanges interactifs pour mieux comprendre ces troubles et leurs impacts en milieu professionnel.

Explorer les spécificités des troubles DYS

L'atelier a permis de détailler les caractéristiques des troubles DYS (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysphasie, dyspraxie) et des TDAH souvent associés. Des cas concrets ont été explorés pour identifier les bonnes pratiques à mettre en place dans les organisations. Les participants ont échangé sur des scénarios réalistes, enrichis par les interventions d'une orthophoniste et d'une ergothérapeute de l'ASEI, qui ont présenté des outils de compensation innovants.

LE FIPHFP RENOUVELLE SA CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE TOULOUSE ET TOULOUSE MÉTROPOLÉ

Le jeudi 7 novembre 2024, le FIPHFP a signé une nouvelle convention avec la Mairie de Toulouse, Toulouse Métropole, le CCAS, le Centre Toulousain des Maisons de Retraite et l'Établissement public du Capitole. Cette quatrième convention marque une décennie de collaboration fructueuse pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Une ambition renouvelée

La nouvelle convention prévoit un plan d'actions pluriannuel ciblant l'accessibilité numérique, le maintien dans l'emploi, le reclassement, ainsi que la formation des managers et recruteurs. Elle intègre également des actions de recrutement via l'apprentissage et un accompagnement renforcé des transitions professionnelles.

Des résultats significatifs

Depuis 2011, les trois conventions précédentes ont permis de :

- Former et sensibiliser près de 2400 agents,
- Aménager 1625 postes de travail,
- Recruter 173 agents en situation de handicap,
- Financer 1500 heures d'interprétation en LSF.

Chiffres clés

- 5,63 % : taux d'emploi des personnes handicapées à Toulouse Métropole,
- 7,30 % : taux d'emploi à la Mairie de Toulouse.



CHIFFRES CLÉS

(Déclaration 2024 – Situation au 31/12/2023) - Hors employeurs nationaux. Le taux d'emploi et les BOE sont calculés sur la base déclarative des employeurs assujettis avec ou sans contribution (hors employeurs ayant fait l'objet d'une contribution forfaitaire).

7,09 % vs 6,74 % en 2023

TAUX D'EMPLOI DIRECT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

5,35 %

vs 5,09 % en 2023

dans la fonction
publique **D'ÉTAT**



6,44 %

vs 6,23 % en 2023

dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**



7,67 %

vs 7,25 % en 2023

dans la fonction
publique **TERRITORIALE**



19 477 vs 18 296 en 2023

BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

1 306

vs 1 243 en 2023

dans la fonction
publique **D'ÉTAT**



5 333

vs 5 100 en 2023

dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**



12 838

vs 11 953 en 2023

dans la fonction
publique **TERRITORIALE**



3 494 vs 3 222 en 2023

RECRUTEMENTS

242

dans la fonction
publique **D'ÉTAT**



800

dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**



2 452

dans la fonction
publique **TERRITORIALE**



449 vs 497 en 2023

MAINTIENS DANS L'EMPLOI

3

dans la fonction
publique **D'ÉTAT**



168

dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**



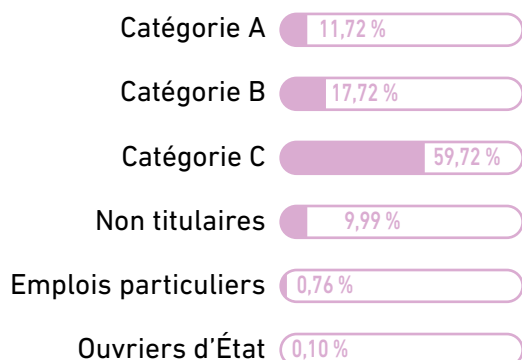
278

dans la fonction
publique **TERRITORIALE**

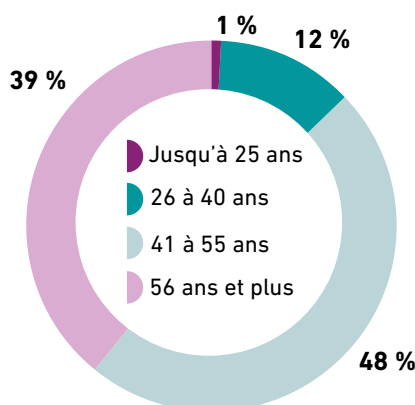


LES BOE EN 2024

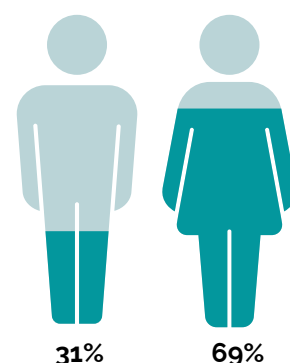
STATUT



ÂGE



GENRE



CATÉGORIE

Agents ayant fait l'objet d'un placement en Période de Préparation au Reclassement (PPR)	0,62%
Agents ayant fait l'objet d'une décision de reclassement	5,57%
Agents recrutés sur un emploi réservé	0,15%
Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	0,46%
Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une rente ou d'une allocation d'invalidité	0,01%
Titulaires d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI)	8,58%
Titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité »	0,74%
Titulaires d'une pension d'invalidité	0,69%
Titulaires d'une rente d'invalidité avec une incapacité permanente au moins égale à 10 %	1,43%
Travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (RQTH et assimilé)	80,98%
Travailleurs sur emplois particuliers	0,76%

DÉTAIL DES EFFECTIFS

	EFFECTIFS (ETR)				BOE				TED			
	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL
ARIEGE	104	3 140	3 966	7 210	0	189	252	441	0,00%	6,02%	6,35%	6,12%
AUDE	173	4 799	10 731	15 703	7	329	940	1 276	4,05%	6,86%	8,76%	8,13%
AVEYRON	311	4 826	5 499	10 636	15	272	290	577	4,82%	5,64%	5,27%	5,42%
GARD	555	11 095	16 958	28 608	37	740	1 527	2 304	6,67%	6,67%	9,00%	8,05%
GERS	182	3 643	5 505	9 330	6	228	495	729	3,30%	6,26%	8,99%	7,81%
HAUTE GARONNE	13 073	17 031	49 210	79 314	724	1 124	3 888	5 736	5,54%	6,60%	7,90%	7,23%
HAUTES PYRENEES	396	5 198	6 148	11 742	18	346	548	912	4,55%	6,66%	8,91%	7,77%
HERAULT	7 885	14 789	34 198	56 872	415	952	2 476	3 843	5,26%	6,44%	7,24%	6,76%
LOT	145	2 679	4 578	7 402	4	168	285	457	2,76%	6,27%	6,23%	6,17%
LOZERE	139	1 808	1 701	3 648	4	116	128	248	2,88%	6,42%	7,52%	6,80%
PYRENEES ORIENTALES	1 122	5 989	13 706	20 817	57	368	943	1 368	5,08%	6,14%	6,88%	6,57%
TARN	143	4 506	9 510	14 159	8	291	694	993	5,59%	6,46%	7,30%	7,01%
TARN ET GARONNE	168	3 353	5 775	9 296	11	210	372	593	6,55%	6,26%	6,44%	6,38%

Source : Recueil statistiques – Pôle contrôle de gestion de la DPS/CDC.

LES CONTRIBUTIONS EN 2024

Sources : Contrôle de gestion de la DPS/CDC ; Relevés de décision du Comité d'engagement ; PV des Comités nationaux et locaux ; Outil TRIO – Données hors employeurs nationaux

2 344 730 € vs 3 321 671 € en 2023
CONTRIBUTIONS ÉMISES

499 303 €
dans la fonction
publique **D'ÉTAT**



640 294 €
dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**



1 205 133 €
dans la fonction
publique **TERRITORIALE**



5 234 523 € vs 5 442 497 € en 2023
INTERVENTIONS DIRECTES FINANCÉES

112 785 €
dans la fonction
publique **D'ÉTAT**



1 142 223 €
dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**



3 979 515 €
dans la fonction
publique **TERRITORIALE**



2 323 491 €
vs 2 542 609 € en 2023
**DANS LE CADRE DES
AIDES PLATEFORME**

112 785 €
dans la fonction
publique **D'ÉTAT**

350 000 €
dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**

1 860 706 €
dans la fonction
publique **TERRITORIALE**



2 911 032 €
vs 2 899 888 € en 2023
**AU TRAVERS
DES CONVENTIONS
EMPLOYEURS**

0 €
dans la fonction
publique **D'ÉTAT**
792 223 €
dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**

2 118 809 €
dans la fonction
publique **TERRITORIALE**

DONT 812 695 €
vs 1 211 220 € en 2023
**EN FAVEUR DE
L'APPRENTISSAGE**



31 387 €
dans la **FPE**



122 792 €
dans la **FPH**



658 516 €
dans la **FPT**

LES CONVENTIONS EN 2024

7 CONVENTIONS VALIDÉES EN
2024 PAR LE COMITÉ LOCAL
POUR UN TOTAL DE
4 500 399 €

0 Primo Convention

7 Renouvellements

4 500 399 €

7 dans la fonction
publique **TERRITORIALE**
4 500 399 €



ANNEXES

LE COMITÉ LOCAL

FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

Le Préfet de région ou son représentant

Titulaires

Françoise PORTAL
Sylvain MOLHERAC

Suppléants

Catherine MANEUF
Elodie BUISSON

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Titulaires

Nathalie AURIAC
Sophie TRILLES
Philippe HEIM

Suppléants

Claudie FAUCON-MEJEAN
Jean-Louis COLL
Marie-Thérèse LACOMBE

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Titulaires

Allia PILLON
Aurélie VERDIER

Suppléants

Hélène MALTERRE
Delphine DELETOILE

ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES AU PLAN NATIONAL

Titulaires

Audrey GONZALES
Christophe CLIMACO
Nathalie DIDIER
Audrey ROSSO
Frédéric DAYMA
Sarah HEURTAULT
Vincent MAZZARON
Ali MOULKHALOUA

Suppléants

Marilyn PAGANO
Honorat RUSTER
Olivier VUILLEMIN
Sabrina SABATIER
Yacina LOILLIER BAGUIGUI
Lydie BONNARD
Frédéric MASON
Thierry PERES

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES REGROUPANT DES PERSONNES HANDICAPÉES

Titulaires

Estève GREGOIRE
Louise COLLE
Luc RATAJCZAK
Thierry SAINT ORENS

Suppléants

Guy BARATHIEU
Cyril DUMAGE
Jean-François DUCOIN
Denis CHAUVE

PERSONNALITÉS COMPÉTENTES DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

Rose DAVID
Christine VERNEREY
Marie-Cécile DAUGER

SÉANCES DU COMITÉ LOCAL

7 mars

12 décembre

GLOSSAIRE

AGEFIPH: Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

ARS: Agence régionale de santé.

BOE: Bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

Cap emploi: Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

CCAS: Centre communal d'action sociale

CD: Conseil départemental

CDG: Centre de gestion de la Fonction publique.

CEP: Conseiller en évolution professionnelle.

CHEOPS: Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés.

CHRU: Centre hospitalier régional universitaire.

CNFPT: Centre national de la fonction publique territoriale.

DEA: Dispositif emploi accompagné

DGAFP: Direction régionale de l'administration et de la Fonction publique

DINUM: Direction interministérielle du numérique de l'état.

DOETH: Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés.

DREETS: Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

DTH: Directeur/trice territorial/e au handicap.

DuoDay: Journée nationale pendant laquelle un employeur public, privé ou une association accueille une personne en situation de handicap, qui forme un duo avec un professionnel volontaire pour découvrir son quotidien.

EA: Entreprise adaptée.

EHESP: École des hautes études en santé publique.

ESAT: Établissement et service d'aide par le travail.

ESMS: Établissement ou service social ou médico-social.

ETR: Effectif total rémunéré.

FALC: Facile à lire et à comprendre.

FFH: Fédération française handisport.

FIPHFP: Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique.

FPE: Fonction publique d'État.

FPH: Fonction publique hospitalière.

FPT: Fonction publique territoriale.

Handi-Pacte: Dispositif du FIPHFP et outil régional d'appui, d'animation et de développement de partenariats destiné à accompagner les employeurs publics dans leurs démarches d'insertion et de maintien des agents en situation de handicap.

MDPH: Maison départementale des personnes handicapées.

PFRH: Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines.

PPR: Période de préparation au reclassement.

PRITH: Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés.

PRST: Plan régional de santé au travail.

RGAA: Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité.

RQTH: Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

SEEPH: Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

SPE: Service public pour l'emploi.

TH: Travailleur handicapé.

TMS: Troubles musculosquelettiques.

TSA: Troubles du spectre de l'autisme.



NOTES

Retrouvez plus d'informations sur
www.fiphfp.fr

**Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la Fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33
e-mail : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr

